

Image not found or type unknown



## Vente de maison partagée entre mere et fratrie

Par **Lemaire francoise**, le **29/11/2017** à **06:53**

Mon pere est décédé,il y a 20 ans, nous souhaitons ma mere et ma sœur vendre la maison , pouvons nous contacter une agence immobilière pour cette vente ou devons nous avant revoir le notaire.

**les conditions générales du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !**

Par **youris**, le **29/11/2017** à **13:46**

je suppose que depuis 20 ans, la succession de votre père a été traitée et que la mutation immobilière de cette maison a été faite.

pour vendre un bien, il faut l'accord de tout ses propriétaires, c'st à dire de votre mère et de ses enfants.

le notaire sera nécessaire pour passer l'acte de vente.